

Québec, le 6 janvier 2020

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal
1^{er} étage, bureau 106
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Serge
Monsieur le Directeur général,

Les 11 et 13 novembre dernier, accompagné du directeur de cabinet de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, je vous ai rencontré ainsi que plusieurs arrondissements de la Ville au sujet de la construction de nouvelles écoles et, plus particulièrement, des terrains nécessaires à cette fin. Nous avons également rencontré d'autres villes à cet effet.

Je souhaitais vous informer qu'à la suite de nos rencontres, le gouvernement a pris connaissance de nos constats et a décidé, dans le contexte actuel, de procéder à ses frais à l'acquisition des terrains de propriété privée requis pour la construction des nouvelles écoles jugées prioritaires. Toutefois, il vous est demandé de céder sans frais les terrains dont la Ville est propriétaire en date de ce jour.

→ En contrepartie, la commission scolaire devra offrir à la Ville, en priorité et sans frais, l'accès à l'infrastructure qui y sera construite. De plus, advenant la cessation de l'utilisation de l'infrastructure, cette dernière sera remise avec le terrain à la Ville, le tout également sans frais.

En ce qui concerne la construction de futures écoles, il est de l'intention du gouvernement de poursuivre et formaliser l'approche en vigueur depuis 1995 selon laquelle les terrains pour les écoles sont fournis gracieusement par la Ville, et ce, afin d'allouer le maximum des investissements du gouvernement aux immeubles eux-mêmes.

... 2

Cependant, il est également de l'intention du gouvernement de prévoir un renforcement de la collaboration entre les municipalités et les commissions scolaires dans la planification des besoins d'espaces pour les écoles, d'élargir les pouvoirs municipaux en matière de contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels à l'acquisition de terrains devant être cédés aux commissions scolaires, d'octroyer à l'ensemble des municipalités un pouvoir de préemption visant l'acquisition de terrains devant être cédés aux commissions scolaires et de revoir les dispositions réglementaires encadrant le droit de préemption des commissions scolaires lorsque des terrains sont vendus ou échangés avec des municipalités.

Enfin, dans le contexte de rareté des espaces disponibles, des coûts de ceux-ci, de l'évolution de la société et d'exemples ailleurs qu'au Québec, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est disposé à réfléchir et à encourager l'émergence de nouveaux modèles d'implantation des écoles mieux adaptés aux réalités municipales actuelles et à venir.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Frédéric Guay

c. c. M. Éric Blackburn, sous-ministre, MEES

Le sous-ministre

Québec, le 6 janvier 2020

Madame Marie-Hélène Lajoie
Directrice générale
Ville de Gatineau
C. P. 1970, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

Madame la *Marie-Hélène* Directrice générale,

Le 26 novembre dernier, nous avons tenu une rencontre téléphonique au sujet de la construction de nouvelles écoles et, plus particulièrement, des terrains nécessaires à cette fin. J'ai également rencontré d'autres villes à cet effet.

Je souhaitais vous informer qu'à la suite de ces rencontres, le gouvernement a pris connaissance de nos constats et a décidé, dans le contexte actuel, de procéder à ses frais à l'acquisition des terrains de propriété privée requis pour la construction des nouvelles écoles jugées prioritaires. Toutefois, il vous est demandé de céder sans frais les terrains dont la Ville est propriétaire en date de ce jour.

En contrepartie, la commission scolaire devra offrir à la Ville, en priorité et sans frais, l'accès à l'infrastructure qui y sera construite. De plus, advenant la cessation de l'utilisation de l'infrastructure, cette dernière sera remise avec le terrain à la Ville, le tout également sans frais.

En ce qui concerne la construction de futures écoles, il est de l'intention du gouvernement de poursuivre et formaliser l'approche en vigueur depuis 1995 selon laquelle les terrains pour les écoles sont fournis gracieusement par la Ville, et ce, afin d'allouer le maximum des investissements du gouvernement aux immeubles eux-mêmes.

... 2

Cependant, il est également de l'intention du gouvernement de prévoir un renforcement de la collaboration entre les municipalités et les commissions scolaires dans la planification des besoins d'espaces pour les écoles, d'élargir les pouvoirs municipaux en matière de contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels à l'acquisition de terrains devant être cédés aux commissions scolaires, d'octroyer à l'ensemble des municipalités un pouvoir de préemption visant l'acquisition de terrains devant être cédés aux commissions scolaires et de revoir les dispositions réglementaires encadrant le droit de préemption des commissions scolaires lorsque des terrains sont vendus ou échangés avec des municipalités.

Enfin, dans le contexte de rareté des espaces disponibles, des coûts de ceux-ci, de l'évolution de la société et d'exemples ailleurs qu'au Québec, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est disposé à réfléchir et à encourager l'émergence de nouveaux modèles d'implantation des écoles mieux adaptés aux réalités municipales actuelles et à venir.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Frédéric Guay

c. c. M. Éric Blackburn, sous-ministre, MEES